

[Text]

process is generally used for the types of projects with which we are more familiar, for example, dams, industrial development and that type of thing.

It is unlikely that the NAFTA would increase significantly environmental pressures on Canada's air, water, lands or natural resources, or significantly affect the production or disposal of hazardous or other wastes in Canada. Generally speaking, in terms of standards as opposed to pollution havens, it is not likely in our estimation that there will be a large movement of Canadian companies to Mexico to escape or to develop pollution havens. Most of our multinational companies use the same sort of principles or modus operandi or production processes in Canada, the U.S. or wherever they situate.

Perhaps at this point the only other area that is of concern is in the area of environmental enforcement. In Mexico, there is a current approach to try to establish enforcement officers, raising the number from its original 90 to about 300. Canada recently signed an agreement with Mexico in order to provide not only technology transfer, but assistance on standards and codes and enforcement using Canadian practice to try to persuade the Mexicans to use that same practice.

In conclusion, there is no lowering of standards that are likely to occur in our estimation. The same is true with respect to the provisioning of NAFTA. There will be no lowering of standards. The converse is true. It permits countries to enforce higher and more strict regulations. There are other avenues to deal with enforcement or regulations not of a competitive nature.

**The Chairman:** Do you think there is adequate encouragement to the three countries or, in the case of the existing agreement, the two countries, to pursue a common approach on addressing these environmental issues such that trade issues will not become a problem? In other words, so that we, Canada, will not have to face some stand-alone initiative in one of the other two countries, or in the existing agreement with the United States, that will create a problem for us if we choose to go a different route or if they choose to go a different route. Is there adequate encouragement for a common approach?

**Mr. Harper:** Yes, to take the earlier example that we were talking about, ozone-depleting chemicals, CFCs, all three NAFTA countries are signatories to the 1987 Montreal Protocol on substances. That multilateral agreement restricts the amount of ozone-depleting damaging chemicals that any NAFTA country can consume. So there are provisions in

[Traduction]

du point de vue de l'examen et de l'évaluation environnementale. Ce dernier processus est généralement utilisé pour les types de projets avec lesquels nous serons plus familiers, par exemple les barrages, le développement industriel et ce genre de choses.

Il est peu probable que l'ALENA accroisse de façon importante les pressions environnementales sur l'air, l'eau, les terres ou les ressources naturelles au Canada, ou ait une influence significative sur la production ou l'élimination de déchets dangereux ou autres au Canada. De façon générale, du point de vue des normes par opposition aux sanctuaires de pollution, il n'est pas probable à notre avis qu'il y ait un large mouvement des entreprises canadiennes vers le Mexique pour s'échapper ou pour développer des sanctuaires de pollution. La plupart de nos compagnies multinationales utilisent le même genre de principes ou de mode de fonctionnement ou de processus de production au Canada, aux États-Unis ou ailleurs.

Peut-être à ce moment le seul autre domaine qui suscite des inquiétudes est le domaine de l'application de la loi en matière d'environnement. Au Mexique, on cherche actuellement à mettre en place des agents de la loi, en augmentant leur nombre des 90 qu'ils étaient à environ 300. Le Canada a récemment signé une entente avec le Mexique visant à fournir non seulement un transfert technologique, mais également de l'aide pour ce qui est des normes et des codes et de leur application, selon les pratiques canadiennes, pour essayer de convaincre les Mexicains d'utiliser les mêmes pratiques.

En conclusion, nous estimons qu'il ne devrait pas y avoir de baisse des normes. Il en va de même pour les dispositions relatives à l'ALENA. Il n'y aura pas de baisse des normes. La réciproque est vraie. Les pays peuvent appliquer des règlements plus stricts d'un niveau supérieur. Il y a d'autres façons de traiter de l'application ou des règlements de nature non concurrentielle.

**Le président:** Croyez-vous qu'on encourage suffisamment les trois pays ou, dans le cas de l'accord existant, les deux pays, à adopter une approche commune à l'égard de ces questions environnementales pour que les questions liées aux échanges ne posent pas de problème? En d'autres termes, pour que nous, au Canada, ne soyons pas confrontés à une quelconque initiative autonome de la part d'un des deux autres pays, ou dans le cadre de l'accord existant de la part des États-Unis, susceptible de nous créer un problème si nous choisissons une autre voie ou si eux choisissent une autre voie. Encourage-t-on suffisamment une approche commune?

**M. Harper:** Oui, pour reprendre l'exemple dont il a déjà été question, les substances chimiques destructrices d'ozone, les CFC, les trois pays de l'ALENA ont signé le Protocole de Montréal sur ces substances. Cette entente multilatérale limite la quantité de substances chimiques destructrices d'ozone qu'un pays signataire de l'ALENA peut consommer. Il existe